
Renvoi au comité des finances de l'annonce du don de la citoyenne Larolière, transmis par le district de Valence (Drôme), lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de l'annonce du don de la citoyenne Larolière, transmis par le district de Valence (Drôme), lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 439;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36405_t2_0439_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

2° Que la dite argenterie sera sur le champ et par la messagerie envoyée à la Convention nationale et déposée sur l'autel de la Patrie, de l'exécution de quoi le procureur de la commune demeure chargé sous sa responsabilité.

PERTUJÉ (*off. mun.*), JAUFFRIMEAU (*off. mun.*), MARTIN (*notable*), Fr. BEGAUD (*notable*), Vincent MAUDIN (*notable*), GAUDIN (*notable*), MOREAU (*maire*), PHILIPPON (*secrét.*).

30

L'administration du district de Tarascon (1) invite également la Convention à ne point quitter son poste, et réclame des secours en armes et en grains (2).

Insertion au bulletin (3), renvoi au comité de la guerre et à la commission des subsistances.

31

Les membres composant les autorités constituées et la société populaire de Villefranche (4), département du Rhône, annoncent qu'ils ont célébré la fête relative à la réduction de Toulon, aux victoires de nos armées, avec l'ivresse et le plaisir qui caractérisent des hommes libres. Les cris bien sincères de *vive la République ! vive la Convention !* ont été mille fois répétés. Ils annoncent aussi que le comité révolutionnaire, en visitant la maison de Bottu-la-Barmondière, guillotiné à Commune-Affranchie, a trouvé sous des carreaux et dans des pots de terre 55 mille liv., dont 42 mille en argent et en or, et 13 mille en assignats; ils adressent en même temps le tableau des citoyens qui font don à la République de leurs lettres de maîtrise, et les titres de notaire du citoyen Adon, qui en fait offrande à la Patrie (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), renvoi au comité de liquidation.

[Villefranche, 23 niv. II] (7)

« Citoyens représentants,

Decadi dernier a été un jour de joie et de bonheur pour notre cité. La fête relative à la prise de l'infâme Toulon a été auguste et des plus solennelles; les victoires des armées y ont été célébrées avec l'ivresse et le plaisir qui caractérisent des hommes libres. Les cris bien sincères de *vive la République ! Vive la Montagne ! Vivent nos braves frères d'armes !* ont été réitérés à l'infini. La fête a été remarquable par la destruction d'un guidon et d'un drapeau chargés des signes affreux de la tyrannie. Le guidon a été trouvé

(1) Tarascon-sur-Ariège.

(2) P.V., XXIX, 318.

(3) Bⁱⁿ, 29 niv.

(4) Villefranche-sur-Saône.

(5) P.V., XXIX, 318. Mention dans *J. Sablier*, n° 1085; *J. Matin*, n° 531; *Mess. soir*, n° 519; *Ann. R. F.*, n° 51; *J. Fr.*, n° 482.

(6) Bⁱⁿ, 30 niv., (suppl^t).

(7) *Mon.*, XIX, 242; *Débats*, n° 486, p. 413; *C. Eg.*, p. 147; *M. U.*, XXXV, 479; *Antiféd.*, p. 443; *Ann. patr.*, p. 1719; *Batave*, p. 1359; *Audit. nat.*, n° 483; *C. univ.*, 30 niv., p. 3. Les additions entre () sont extraites du *J. Paris*.

dans la maison de l'infâme Lachassagne, émigré, l'un des scélérats qui commandaient au Champ-de-Mars en 1789. Il lui avait été donné par le tyran en 1788.

Le drapeau a été trouvé dans la maison du ci-devant d'Epinay de Laye. Les flammes en ont fait justice, ainsi que de la liste de tous les noms odieux des monstres couronnés. Nous espérons dans peu les y voir en réalité. Montagne sainte, tu as toute puissance; parle ! à ta voix cela sera, et tous les ennemis de la liberté, de l'égalité, rentreront dans le néant.

(Nous vous annonçons, représentants du peuple, que) le comité révolutionnaire, en visitant la maison de Bottu La Barmondière, guillotiné à Commune-Affranchie, a trouvé sous des carreaux et dans des pots de terre cachés 55 000 livres, tant en écus qu'en louis, et 13 000 livres en assignats.

Etat des dons (1)

Les citoyens Nicolas Riondelet, tailleur; René Dupont, boulanger; Martial Desgoutes, tailleur; François Germain, boucher; Michel Limandal, tailleur; Pierre Boyer, serrurier; Gabriel Nesme, orfèvre; Antoine Ardon, notaire; Martin Boutot, père, menuisier; Marc Chancy, chapelier; Claude Dorlut, tailleur; Claude Picard, cordonnier; Louis Pagnon, boulanger; Philippe Mellet, tailleur; Jean-Baptiste Bonnet, taillandier; Jean-Marie Blacé, serrurier; Jacques Durand, fils, ferblantier; François Berger, charpentier; François Ducruix, tailleur; Jean-Pierre Monnier, fils, cordonnier; François Mathelin, Jean Savigny et Pierre Ducruix, tonneliers, tous habitants de Villefranche font don à la patrie de la finance de leurs offices et maîtrises.

Le citoyen Boyer abandonne de plus 143 livres 7 sols qui lui sont dûs pour ses avances, en qualité de syndic de la communauté.

32

Le district de Valence, département de la Drôme, fait part à la Convention que la citoyenne Larolière a fait don à la Patrie de la somme de 57,000 liv. qui lui est due sur les biens de Laurent-François Lacoste, émigré, ainsi que de deux années d'intérêts de cette somme, qui lui sont dûs (2). (*Applaudi*).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi au comité des finances.

33

La société populaire de Vic-sur-Aisne (4) fait passer un arrêté des citoyens composant cette commune, portant que les vases et généralement tout ce qui sert au culte catholique, seront données en offrande patriotique, et qu'à l'avenir leur culte sera celui de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, dont la morale sera

(1) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(2) P.V., XXIX, 319. Mention dans *Mon.*, XIX, 243; *M. U.*, XXXV, 479; *J. Sablier*, n° 1085; *Ann. patr.*, p. 1719; *C. Eg.*, p. 146; *J. Fr.*, n° 482; *J. Perlet*, p. 403; *J. Paris*, p. 1553.

(3) Bⁱⁿ, 29 niv.

(4) Canton du distr. de Soissons.